

DEPARTEMENT DE LA REUNION  
**Commune de SAINT-JOSEPH**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 JUIN 2017**

---

**ELECTION DES DÉLÉGUÉS SUPPLÉMENTAIRES ET DES DÉLÉGUÉS  
SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS  
DU 24 SEPTEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le trente juin à quinze heures quarante sept minutes, les membres du conseil municipal de la Commune de Saint-Joseph se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée le vingt trois juin deux mille dix-sept par le Maire, Patrick LEBRETON, conformément aux articles L.1411-5 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Il est procédé à l'appel nominal des membres du conseil municipal.

**Présents**

LEBRETON Patrick  
LANDRY Christian  
BAUSSILLON Inelda  
MUSSARD Harry  
MUSSARD Rose Andrée  
VIENNE Axel  
BATIFOULIER Jocelyne  
YEBO Henri Claude  
LEBRETON Blanche  
LEBON Jean Daniel  
LEJOYEUX Marie Andrée  
MOREL Harry Claude  
GERARD Gilberte  
LEBON Guy  
JAVELLE Blanche Reine  
HOAREAU Claudette  
LEBON Marie Jo  
NAZE Jean Denis  
HUET Henri Claude  
COURTOIS Lucette  
ETHEVE Corine  
D'JAFFAR M'ZE Mohamed  
BOYER Julie  
PAYET Yannis  
GEORGET Marilyne  
HOAREAU Sylvain  
GUEZELLO Alin  
FONTAINE Olivier  
FRANCOMME Brigitte  
RIVIERE François  
PAYET Priscilla

**Représentés**

KERBIDI Gérald représenté par LANDRY Christian  
GRONDIN Jean Marie représenté par YEBO Henri Claude  
HUET Marie Josée représentée par ETHEVE Corine

### **Absents**

VIENNE Raymonde  
HOAREAU Jeannick  
ASSATI Marie Pierre  
GUEZELLO Rosemay  
MALET Harry

Le Maire constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales est remplie.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : madame Lucette COURTOIS, conseillère municipale, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire procède à la constitution du bureau électoral.

Conformément à l'article R.133 du Code électoral, le bureau électoral est chargé de veiller au déroulement de l'élection des délégués supplémentaires du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection sénatoriale.

### **Composition du bureau électoral**

**Le Président** : Le Maire

#### **4 membres du conseil municipal présents**

- 2 membres du conseil municipal les plus âgés :
  - LANDRY Christian
  - LEBON Jean Daniel
- 2 membres du conseil municipal les plus jeunes :
  - HOAREAU Sylvain
  - PAYET Priscilla

**Le secrétaire** : COURTOIS Lucette

Le Président donne lecture des extraits des textes qui régissent la présente élection.

### **Code électoral**

**Article L. 285** : Dans les communes de 9 000 habitants et plus, tous les conseillers municipaux sont délégués de droit.

En outre, dans les communes de plus de 30 000 habitants, les conseils municipaux élisent des délégués supplémentaires à raison de 1 pour 800 habitants en sus de 30 000.

**Article L.289** : ... l'élection des délégués et des suppléants a lieu sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre un nombre de noms inférieur au nombre de sièges de délégués et de suppléants à pourvoir. Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants.

L'ordre des suppléants résulte de leur rang de présentation.

En cas de refus ou d'empêchement d'un délégué, c'est le suppléant de la même liste venant immédiatement après le dernier délégué élu de la liste qui est appelé à le remplacer.

Un conseiller municipal empêché d'assister à la séance au cours de laquelle sont élus les délégués et les suppléants peut donner à un autre conseiller municipal de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul pouvoir qui est toujours révocable.

**Article R.132** : Nul ne peut être nommé délégué, suppléant ou remplaçant s'il ne jouit de ses droits civiques et politiques.

Seuls peuvent être élus délégués ou suppléants d'un conseil municipal les conseillers municipaux et les électeurs inscrits sur la liste électorale de la commune intéressée.

**Article R. 137** : Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les listes de candidats doivent être déposées auprès du maire aux date et heure fixées pour la séance au cours de laquelle le conseil municipal est appelé à élire les délégués et les suppléants.

Les listes de candidats ainsi déposées doivent indiquer :

- 1° Le titre de la liste présentée ;
- 2° Les nom, prénoms, sexe, domicile, date et lieu de naissance ainsi que l'ordre de présentation des candidats.

#### Décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs

**Article 4** : Dans les départements de la série 1 figurant au tableau n° 5 annexé au code électoral ainsi qu'en Martinique, à Mayotte, en Nouvelle-Calédonie et à Saint-Pierre-et-Miquelon, les conseils municipaux sont convoqués le vendredi 30 juin 2017 afin de désigner leurs délégués et suppléants.

#### Arrêté préfectoral n°1354/SG/DCL du 19 juin 2017 fixant le nombre de délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants à élire et le mode de scrutin applicable en vue de l'élection des sénateurs du 24 septembre 2017

**Article 1er** : En vue de l'élection des sénateurs dont la date a été fixée au 24 septembre 2017, les conseils municipaux des communes du département de la Réunion sont convoqués le vendredi 30 juin 2017, afin de désigner leurs délégués, délégués supplémentaires et suppléants.

**Article 2** : Le nombre de délégués de droit, de délégués supplémentaires et de suppléants est fixé pour la commune de Saint-Joseph à 9 pour les délégués supplémentaires et à 12 pour les suppléants.

**Article 6** : Conformément aux dispositions de l'article R.142, les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du bureau électoral, les premiers élus étant délégués (ou délégués supplémentaires) et les suivants suppléants. L'ordre des suppléants résulte de leur ordre de présentation sur la liste.

Le Président invite à la présentation des listes.

Madame BATIFOULIER Jocelyne, conseillère municipale, procède au dépôt de la liste "TOUS POUR SAINT-JOSEPH".

Monsieur GUEZELLO Alin, conseiller municipal, procède au dépôt de la liste "SAINT-JOSEPH EN CONFIANCE".

Le Président déclare une suspension de séance à seize heures quatre minutes afin de permettre à monsieur GUEZELLO Alin de compléter sa liste conformément au Code électoral.

A seize heures quinze minutes, le Président déclare la reprise de la séance.

---

Le Président précise que les conseillers régionaux et les conseillers départementaux ne peuvent être désignés délégués, élus ou de droit, par les conseils municipaux dans lesquels ils siègent.

Au cas où un conseiller régional ou un conseiller départemental serait délégué de droit comme conseiller municipal ou comme membre du conseil consultatif d'une commune associée, un remplaçant lui est désigné par le maire sur sa présentation.

Avant l'ouverture du scrutin, le Président constate que deux (2) listes de candidats ont été déposées. Il donne lecture des deux (2) listes présentées.

LISTE **"TOUS POUR SAINT-JOSEPH"**

	Noms	Prénoms	Date et lieu de naissance	Adresse	Sexe
1	MOREL	Jean Yannick	15/10/1961 à Saint-Joseph	81 rue Concession 97 480 SAINT JOSEPH	M
2	BIGOT	Gaëlle Marie Bernadette	16/10/1984 à Saint-Joseph	18 rue Charles Lindbergh 97480 Saint-Joseph	F
3	ETHEVE	Jean Emile	09/09/1964 à Saint-Joseph	28 chemin Amélie Lebon - 97480 SAINT JOSEPH	M
4	HOSTEIN	Manuella Murielle	17/11/1979 à Reims	77 rue du Commandant Mahé Badera 1 – Bat A porte 2 - 97480 SAINT-JOSEPH	F
5	BIGOT	Charles Emile	28/09/1967 à Saint-Joseph	9 rue Louis Blériot 97480 SAINT-JOSEPH	M
6	HUET épouse GRONDIN	Maryse Nadège	16/12/1968 à Saint-Joseph	13 chemin des Foulards - 97480 SAINT-JOSEPH	F
7	TREBEL	Claude Roger	24/10/1965 à Saint-Joseph	8 rue Jules Vienne – Jean Petit 97480 SAINT-JOSEPH	M
8	HUET épouse DAMOUR	Marie Colette	20/04/1970 à Saint-Joseph	16 chemin des cascavelles – Matouta 97480 SAINT-JOSEPH	F
9	CHANE-SIT-SANG	Jean Patrice	02/05/1966 à Saint-Joseph	1 E boulevard de l'Océan – 97480 SAINT-JOSEPH	M
10	BENARD épouse LEBON	Isabelle Ketty	01/10/1980 à Saint-Joseph	74 chemin du Grand Défiché – 97480 SAINT-JOSEPH	F
11	MUSSARD	Roger Yves	11/09/1964 à Saint-Joseph	59 RN2 - Basse Vallée 97442 Saint-Philippe	M
12	GUEZELLO	Annielle Lise Marie	17/04/1981 à Saint -Joseph	190 rue Claude Marion – 97480 SAINT-JOSEPH	F
13	TELEGONE	David	30/10/1967 à Saint-Pierre	69 rue Hubert Delisle – 97480 SAINT-JOSEPH	M
14	HOAREAU épouse NATIVEL	Marie Denise	16/04/1968 à Saint-Joseph	22 rue Jules Hoareau – 97480 SAINT-JOSEPH	F
15	DIJOUX	Rock Huguet	11/05/1966 à Cilaos	180 rue Leconte De Lisle - 97480 SAINT-JOSEPH	M
16	FAUBOURG	Marie Anathalie	16/11/1964 à Saint-Joseph	5 rue Adolphe Hoareau – 97480 SAINT-JOSEPH	F
17	LEBON	Joseph Gilbert	20/03/1961 à Saint-Joseph	75 rue Eugène Michel – 97480 SAINT-JOSEPH	M
18	CHAMAND	Ludivine Elisabeth	28/01/1980 à Lyon	03 rue Jean Albany – 97480 SAINT-JOSEPH	F
19	MUSSARD	Jean Ruddy	09/08/1982 à Saint-Pierre	06 impasse des cactus – 97480 SAINT-JOSEPH	M
20	PAYET	Marie Florence	08/01/1977 à Saint-Joseph	09 rue Paul Demange – apt 41 SIDR les vacoas – 97480 SAINT-JOSEPH	F
21	CAZEAU	Joseph Yannis	24/07/1972 à Saint-Joseph	99 B rue Cazeau – 97480 SAINT-JOSEPH	M

**LISTE "SAINT-JOSEPH EN CONFIANCE"**

	Noms	Prénoms	Date et lieu de naissance	Adresse	Sexe
1	ALBAC née LEBRETON	Nathalie	23/11/1965 à Saint-Joseph	24 Chemin Bancoule 97480 Saint-Joseph	F
2	TECHER	Nicolas	20/02/1981 à Saint-Pierre	40 rue Guy de la Ferrière 97480 Saint-Joseph	M
3	GUICHARD	Georgette	17/01/1973 à Saint-Joseph	32 rue Guichard 97480 Saint-Joseph	F
4	GONTHIER	Pascal	28/11/1967 à Saint-Pierre	40 rue des Coccinelles 97480 Saint-Joseph	M
5	BAREL	Stéphanie	27/06/1983 à Saint-Denis	2 impasse des Sapotiers 97480 Saint-Joseph	F
6	ANGO	Daniel	12/10/1974 à Saint-Joseph	5 impasse des Ixoras 97480 Saint-Joseph	M
7	PAYET	Amandine	08/08/1989 à Saint-Joseph	9 impasse des Flibustiers 97480 Saint-Joseph	F

Le Président invite les conseillers municipaux à procéder, sans débat au scrutin secret suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, à l'élection des 9 délégués supplémentaires et des 12 délégués suppléants, à partir de l'un des bulletins de vote qui leur ont été remis.

Il indique que chaque conseiller, à l'appel de son nom, devra :

- se présenter devant l'urne,
- insérer le bulletin dans l'urne,
- signer la liste d'émargement

Il rappelle que les bulletins ou enveloppes déclarés nuls par le bureau et les bulletins blancs (bulletin ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lequel le votant s'est fait connaître, enveloppe vide, bulletin établi au nom d'une liste dont la candidature n'a pas été enregistrée, bulletin avec adjonction ou radiation de noms ou modification de l'ordre des candidats, bulletin ne respectant pas l'obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe, bulletin blanc) n'entrent pas dans le résultat du dépouillement.

Le Président déclare le **scrutin ouvert à seize heures vingt-sept minutes.**

Il est alors procédé à l'élection des délégués supplémentaires et des délégués suppléants.

Après le vote du dernier conseiller, le Président déclare le **scrutin clos à seize heures cinquante trois.**

Le dépouillement des bulletins est effectué immédiatement par le bureau électoral.

## Résultat de l'élection

Nombre de conseillers présents .....	31
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de votants.....	34
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau électoral.....	1
Nombre de votes blancs.....	0
Nombre de suffrages exprimés .....	33

Nombre de voix obtenues par chacune des listes

Liste "TOUS POUR SAINT-JOSEPH"	28
Liste "SAINT-JOSEPH EN CONFIANCE"	5

## Elections des délégués supplémentaires

Le bureau électoral détermine le quotient électoral (nombre de suffrages exprimés par le nombre de délégués supplémentaires à élire).

$$33 / 9 = 3,66 \text{ (arrondi à l'entier supérieur : 4)}$$

### Attribution des mandats au quotient.

Liste "TOUS POUR SAINT-JOSEPH"

$$28 / 4 = 7 \text{ soit 7 mandats.}$$

Liste "SAINT-JOSEPH EN CONFIANCE"

$$5 / 4 = 1,25 \text{ soit 1 mandat.}$$

Au total, 8 mandats ont été répartis.

Il reste 1 mandat à répartir entre les listes.

### Attribution du mandat restant à la plus forte moyenne

Nombre de voix / (nombre de mandats obtenus + 1) = plus forte moyenne

Liste "TOUS POUR SAINT-JOSEPH"

$$28 / (7 + 1) = 3,5$$

Liste "SAINT-JOSEPH EN CONFIANCE"

$$5 / (1 + 1) = 2,5$$

La liste "TOUS POUR SAINT-JOSEPH" ayant la plus forte moyenne a obtenu 1 mandat.

## Récapitulatif des mandats de délégués supplémentaires obtenus

Liste "TOUS POUR SAINT-JOSEPH"	8
Liste "SAINT-JOSEPH EN CONFIANCE"	1
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>

### **Elections des délégués suppléants**

Le bureau électoral détermine le quotient électoral (nombre de suffrages exprimés par le nombre de délégués suppléants à élire).

$$33 / 12 = 2,75 \text{ (arrondi à l'entier supérieur : 3)}$$

#### **Attribution des mandats au quotient.**

Liste "TOUS POUR SAINT-JOSEPH"

$$28 / 3 = 9,33 \text{ soit 9 mandats.}$$

Liste "SAINT-JOSEPH EN CONFIANCE"

$$5 / 3 = 1,66 \text{ soit 1 mandat.}$$

Au total, 10 mandats ont été répartis.

Il reste 2 mandats à répartir entre les listes.

#### **Attribution du onzième mandat restant à la plus forte moyenne**

Nombre de voix / (nombre de mandats obtenus + 1) = plus forte moyenne

Liste "TOUS POUR SAINT-JOSEPH"

$$28 / (9 + 1) = 2,8$$

Liste "SAINT-JOSEPH EN CONFIANCE"

$$5 / (1 + 1) = 2,5$$

La liste "TOUS POUR SAINT-JOSEPH" ayant la plus forte moyenne a obtenu le onzième mandat.

#### **Attribution du douzième mandat restant à la plus forte moyenne**

Nombre de voix / (nombre de mandats obtenus + 1) = plus forte moyenne

Liste "TOUS POUR SAINT-JOSEPH"

$$28 / (10 + 1) = 2,54$$

Liste "SAINT-JOSEPH EN CONFIANCE"

$$5 / (1 + 1) = 2,5$$

La liste "TOUS POUR SAINT-JOSEPH" ayant la plus forte moyenne a obtenu le douzième mandat.

Récapitulation des sièges de délégués suppléants obtenus

Liste "TOUS POUR SAINT-JOSEPH"	11
Liste "SAINT-JOSEPH EN CONFIANCE"	1
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>

## RESULTATS

Nom de la liste	Suffrages obtenus	Nombre de délégués supplémentaires obtenus	Nombre de suppléants obtenus
Liste "TOUS POUR SAINT-JOSEPH"	28	8	11
Liste "SAINT-JOSEPH EN CONFIANCE"	5	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>33</b>	<b>9</b>	<b>12</b>

Le Président donne lecture des personnes élues délégués supplémentaires et délégués suppléants. A l'énoncé de leur nom, les personnes présentes dans la salle sont invitées à faire connaître si elles acceptent ou refusent leur mandat.

## DELEGUES SUPPLEMENTAIRES

Liste "TOUS POUR SAINT-JOSEPH"

1. MOREL Jean Yannick	<b>Accepte</b>
2. BIGOT Gaëlle Marie Bernadette	<b>Absente</b>
3. ETHEVE Jean Emile	<b>Accepte</b>
4. HOSTEIN Manuella Murielle	<b>Accepte</b>
5. BIGOT Charles Emile	<b>Absente</b>
6. HUET épouse GRONDIN Maryse Nadège	<b>Accepte</b>
7. TREBEL Claude Roger	<b>Accepte</b>
8. HUET épouse DAMOUR Marie Colette	<b>Accepte</b>

Liste "**SAINT-JOSEPH EN CONFIANCE**"

1. ALBAC née LEBRETON Nathalie	<b>Absente</b>
--------------------------------	----------------

**DELEGUES SUPPLEANTS**

Liste "**TOUS POUR SAINT-JOSEPH**"

1. CHANE-CHIT-SANG Jean Patrice	<b>Accepte</b>
2. BENARD épouse LEBON Isabelle Ketty	<b>Accepte</b>
3. MUSSARD Roger Yves	<b>Accepte</b>
4. GUEZELLO Annielle Lise Marie	<b>Accepte</b>
5. TELEGONE David	<b>Accepte</b>
6. HOAREAU épouse NATIVEL Marie Denise	<b>Absente</b>
7. DIJOUX Rock Huguet	<b>Accepte</b>
8. FAUBOURG Marie Anathalie	<b>Accepte</b>
9. LEBON Joseph Gilbert	<b>Accepte</b>
10. CHAMAND Ludivine Elisabeth	<b>Accepte</b>
11. MUSSARD Jean Ruddy	<b>Accepte</b>

Liste "**SAINT-JOSEPH EN CONFIANCE**"

1. TECHER Nicolas	<b>Absent</b>
-------------------	---------------

Le Président précise que :

- les personnes élues qui ne sont pas présentes, seront saisies par courrier sous 24 heures, afin de manifester au Préfet et au Maire, leur éventuel refus du mandat de délégué pour lequel elles ont été élues et ce dans un délai d'un jour franc à compter de la réception de la lettre du Maire.
- les conseillers municipaux qui sont délégués de droit doivent faire connaître après le scrutin, le jour même de l'élection, la liste sur laquelle seront désignés les suppléants qui les remplaceront en cas d'empêchement.

Les conseillers municipaux présents ont déclarés :

Pour les conseillers suivants, leurs suppléants seront à désigner sur la liste "**TOUS POUR SAINT-JOSEPH**" :

LEBRETON Patrick  
LANDRY Christian

BAUSSILLON Inelda  
MUSSARD Harry  
MUSSARD Rose Andrée  
VIENNE Axel  
BATIFOULIER Jocelyne  
YEBO Henri Claude  
LEBRETON Blanche  
LEBON Jean Daniel  
LEJOYEUX Marie Andrée  
MOREL Harry Claude  
GERARD Gilberte  
LEBON Guy  
KERBIDI Gérald  
JAVELLE Blanche Reine  
GRONDIN Jean Marie  
HOAREAU Claudette  
LEBON Marie Jo  
NAZE Jean Denis  
HUET Marie Josée  
HUET Henri Claude  
COURTOIS Lucette  
ETHEVE Corine  
D'JAFFAR M'ZE Mohamed  
PAYET Yannis  
GEORGET Marilyne  
HOAREAU Sylvain

Pour les conseillers suivants, leurs suppléants seront à désigner sur la liste "**SAINT-JOSEPH EN CONFIANCE**":

GUEZELLO Alin  
FONTAINE Olivier  
FRANCOMME Brigitte  
RIVIERE François  
PAYET Priscilla

Le Président invite les conseillers municipaux à signer le document relatif à la désignation des suppléants des délégués de droit des conseils municipaux qui sera joint en annexe au procès-verbal.

Conformément aux dispositions des articles L.287 et R.134 du Code électoral, le Président informe l'assemblée que quatre (4) élus de la commune de Saint-Joseph, disposant d'un autre mandat électif ont présenté un remplaçant pour les représenter comme délégué du conseil municipal pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2017.

Il s'agit de :

- Madame Inelda BAUSSILLON, conseillère départementale, 2ème adjointe, dont le remplaçant sera monsieur André Georges ETHEVE.
- Monsieur Harry MUSSARD, conseiller départemental, 3ème adjoint, dont le remplaçant sera monsieur Gwénaél MUSSARD.
- Monsieur Axel VIENNE, conseiller régional, 5ème adjoint, dont le remplaçant sera madame Justie GRONDIN épouse CELESTI.
- Monsieur Alin GUEZELLO, conseiller régional, conseiller municipal, dont le remplaçant sera Madame GUEZELLO épouse HUET Marie Rose Thérèse.

Le Président invite les membres du bureau électoral et le secrétaire à signer les trois exemplaires du procès-verbal. Le premier sera transmis ce jour avant 20h00 à monsieur le Préfet de la Réunion, le second sera affiché aux portes de la mairie et le troisième sera archivé en mairie.

La séance est levée à dix-sept heures trente deux minutes.

Le secrétaire de séance

COURTOIS Lucette



Le Maire

LEBRETON Patrick



Ont signé le procès-verbal les membres présents

Envoyé en préfecture le 30/06/2017

Reçu en préfecture le 30/06/2017

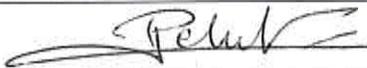
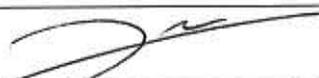
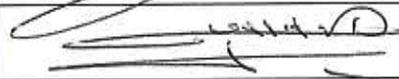
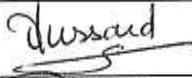
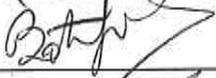
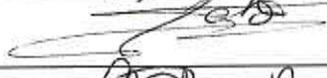
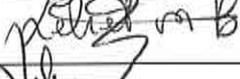
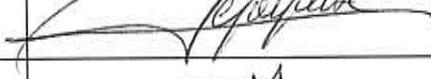
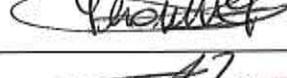
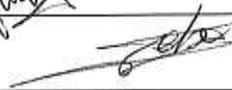
Affiché le

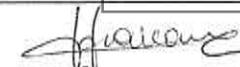
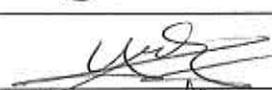
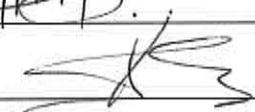
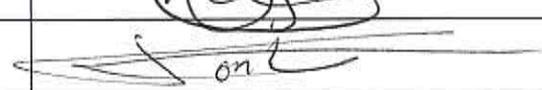
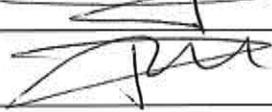
JO : 974-219740123-20170630-PVCM3006\_2017-DE

LEBRETON Patrick		LEBON Marie Jo	
LANDRY Christian		NAZE Jean Denis	
BAUSSILLON Inelda		HUET Marie Josée	
MUSSARD Harry		Représentée par ETHEVE Corine HUET Henri Claude	
MUSSARD Rose Andrée		COURTOIS Lucette	
VIENNE Axel		ETHEVE Corine	
BATIFOULIER Jocelyne		D'JAFFAR M'ZE Mohamed	
YEBO Henri Claude		BOYER Julie	
LEBRETON Blanche		PAYET Yannis	
LEBON Jean Daniel		GEORGET Marilyne	
LEJOYEUX Marie Andrée		HOAREAU Sylvain	
MOREL Harry Claude		GUEZELLO Alin	
GERARD Gilberte		FONTAINE Olivier	
LEBON Guy		FRANCOMME Brigitte	
VIENNE Raymonde		ASSATI Marie Pierre	
KERBIDI Gérald		RIVIERE François	
Représenté par Christian LANDRY		PAYET Priscilla	
HOAREAU Jeannick		GUEZELLO Rosemay	
JAVELLE Blanche Reine		MALET Harry	
GRONDIN Jean Marie			
Représenté par YEBO Henri Claude			
HOAREAU Claudette			

# LISTE DE PRESENCE

## Conseil municipal du 30 juin 2017 à 15h30

	EMARGEMENT
LEBRETON Patrick	
LANDRY Christian	
BAUSSILLON Inelda	
MUSSARD Harry	
MUSSARD Rose Andrée	
VIENNE Axel	
BATIFOULIER Jocelyne	
YEBO Henri Claude	
LEBRETON Blanche	
LEBON Jean Daniel	
LEJOYEUX Marie Andrée	
MOREL Harry Claude	
GERARD Gilberte	
LEBON Guy	
VIENNE Raymonde	
KERBIDI Gérald <i>Représenté par LANDRY Christian</i>	
HOAREAU Jeannick	
JAVELLE Blanche Reine	
GRONDIN Jean Marie <i>Représenté par YEBO Henri Claude</i>	

HOAREAU Claudette	
LEBON Marie Jo	
NAZE Jean Denis	
HUET Marie Josée <i>Représentée par ETHEVE Corine</i>	<i>ethe</i>
HUET Henri Claude	
COURTOIS Lucette	
ETHEVE Corine	<i>Etheve</i>
D'JAFFAR M'ZE Mohamed	
BOYER Julie	
PAYET Yannis	
GEORGET Marilyne	
HOAREAU Sylvain	
GUEZELLO Alin	
FONTAINE Olivier	
FRANCOMME Brigitte	
ASSATI Marie Pierre	
RIVIERE François	
PAYET Priscilla	
GUEZELLO Rosemay	
MALET Harry	